



*** Webinaire * du Groupe Professionnel Centrale-Energies**
Mercredi 12 mai 2021

**Perspectives de réduction de l’empreinte
climatique des bâtiments avec la RE2020**

Le bâtiment étant toujours crédité de 45% de l’énergie consommée en France ainsi que de 28% des rejets de CO₂, une maîtrise de ses consommations et rejets devenait importante pour s’assurer que les engagements pris par la France lors de la COP21 (2015) aient une chance d’être respectés.

La loi « Energie et Climat », votée au parlement le 8 novembre 2019 inscrit l’urgence climatique dans le code de l’énergie ainsi que l’objectif d’une neutralité carbone en 2050. La nouvelle réglementation thermique dite « RE2020 » pour « Réglementation Environnementale 2020 » entrera en vigueur le 1er janvier 2022 et s’appliquera à toute construction neuve. Ceci de facto impactera la rénovation. Beaucoup d’encre a déjà coulé sur et sous la RE2020. « **RE2020, RE0/20 et ACV¹ dynamique ?** » : **la réglementation environnementale 2020 et la construction neuve seraient la clé de voute de la réduction de l’empreinte climatique des bâtiments** » ? **Vraiment ?**

Alors que la RE2020 est -au moment d’écrire ce texte- en consultation publique, venez faire le point avec nos experts :

- **Alain Bornarel** (ECP 67), Administrateur de l’ICEB, L’Institut pour la Conception Écoresponsable du Bâti, co-initiateur du Manifeste pour une frugalité heureuse et créatrice, <http://www.asso-iceb.org/>, <http://www.frugalite.org>
L’ICEB a émis une note reconnaissant à la RE2020 des avancées notables et positives pour l’environnement, tout en ayant des inquiétudes et noté des régressions, notamment sur la pondération des énergies. Le conférencier reviendra sur cette analyse et la précisera.
- **Bruno Peuportier** (ECP 80), directeur de recherche à MINES ParisTech, titulaire de la Chaire Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures, et professeur d’énergétique des bâtiments à l’École des Ponts, <https://www.ces.minesparis.psl.eu/GROUPES-de-recherche/ETB/>
Notre orateur est un spécialiste français de l’ACV, il analysera la manière d’appliquer cette méthode dans le cadre de la RE2020, en particulier par la modélisation des aspects temporels avec l’ACV « dynamique simplifiée ».

Nos intervenants répondront également aux questions que vous vous posez.

Quand ? Le mercredi 12 mai de 19h à 21h

Où ? Le webinaire aura lieu sur ZOOM. Après votre inscription vous recevrez le lien pour vous connecter.

Pour vous inscrire au webinaire, merci de remplir le formulaire accessible en cliquant sur le lien ci-après : [inscription au webinaire](#)



¹ ACV : Analyse du Cycle de Vie